



Pour la dignité des travailleuses et travailleurs : sauvagardons les salaires minimaux cantonaux

Ces dernières années, plusieurs cantons (Neuchâtel, Jura, Genève, Tessin, Bâle-Ville) ont introduit dans leur législation des salaires minimaux pour répondre à la précarité et au phénomène des *working poor*. Une initiative populaire similaire est actuellement en phase de récolte de signatures en Valais.

Durant la session parlementaire d'hiver 2022, les Chambres fédérales ont donné suite à la motion 20.4738 du sénateur Erich Ettlín qui attaque frontalement cette protection des travailleuses et des travailleurs en voulant faire primer les conventions collectives déclarées de force obligatoire sur les lois cantonales.

Les salaires minimaux légaux représentent une protection indéniable contre la sous-enchère salariale et la précarité. Ils sont non seulement l'expression d'un besoin flagrant de la population mais aussi le reflet de la souveraineté populaire et cantonale. Ils permettent également de prendre en compte les différences de coût de la vie selon les régions. Tout travail mérite un salaire décent permettant aux salarié-e-s de vivre dignement. Les attaques contre cette protection sociale mettent en péril la dignité des travailleuses et des travailleurs et menacent des acquis sociaux obtenus de haute lutte et par des votations populaires. Les pertes de salaire qui en résulteraient pourraient aller jusqu'à CHF 1000.- par mois. Elles représenteraient un préjudice considérable pour une population qui vit généralement dans des conditions déjà précaires.

Un salaire insuffisant provoque un recours à l'aide sociale, reportant ainsi sur la collectivité le fait que certaines entreprises sous-payent leurs employé-e-s. Dans le même temps, la droite refuse systématiquement tout élargissement des barèmes ou des prestations d'aide sociale et s'engage pour son démantèlement, tandis que le patronat bloque les tentatives d'augmenter les salaires dans les conventions collectives.

Par ailleurs, en voulant faire primer les conventions collectives sur les lois cantonales, la droite vise à instaurer la supériorité de contrats privés sur la législation et ainsi à remettre en cause le principe de primauté de la loi qui est pourtant le fondement de tout État de droit.

Enfin, avec la proposition Ettlín, les salarié-e-s des secteurs ne bénéficiant pas de conventions collectives de force obligatoire continueraient d'être payé-e-s à des salaires minimaux cantonaux supérieurs. Ce serait une incitation pour les syndicats à dénoncer lesdites conventions, ce qui remettrait également en question le partenariat social auquel le patronat se dit pourtant attaché.

Vu ces éléments, le PS Suisse...

... s'engage résolument contre toute dégradation des conditions de travail et de vie de la population ;

... dénonce l'attitude hypocrite des élu-e-s bourgeois-e-s qui vise à permettre l'exploitation des travailleuses et des travailleurs pour des salaires ne permettant pas de vivre dignement et à provoquer de la précarité ;

... invite son groupe parlementaire à refuser toute proposition remettant en cause les salaires minimaux cantonaux ou menant à une baisse des salaires, en particulier la législation de mise en œuvre de la motion Ettlín ;

... s'engagera par référendum aux côtés des syndicats contre tout projet remettant en cause les salaires minimaux cantonaux que la majorité bourgeoise adopterait au Parlement.